



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

	Communauté de Communes du Pays de Bitche	Suivi	Avis	Info
Président				
VP				
DGS				
DST				
Urbanisme				
Comptabilité				
RH				
Dév éco	n° 5819			
Secrétariat				
	Réponse pour le :			

08 AOUT 2025

n° 5819

Réponse pour le :

1

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE BITCHE

MONSIEUR LE PRESIDENT

DAVID SUCK

4 RUE DU GENERAL STHUL

BP 80043

57232 BITCHE CEDEX

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH-181.07/2025

Objet : modification simplifiée n°2 PLUi Ouest

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux

CS 80015

57045 Metz cedex 01

Tél. : 03 87 66 12 30

Fax : 03 87 50 28 67

Correspondant Email :

accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 29 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 25 juillet dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par la Communauté de Communes du Pays de Bitche pour procéder à la modification simplifiée n°2 du PLUi-Ouest et je vous en remercie.

Le projet concerne la création d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) au sein de la zone AC (Agricole Constructible) afin de permettre la construction d'un entrepôt de stockage de matériaux à proximité immédiate des silos existants sur la commune de ROHRBACH-LES-BITCHE.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Stéphane ERMANN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 185 722 030 00011

APE 9411 Z

www.moselle.chambre-agriculture.fr